

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XIV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015**

Séance(s) du jeudi 25 juin 2015

**Articles, amendements et annexes**



# SOMMAIRE

---

## **269<sup>e</sup> séance**

ACCORD FRANCE-ANDORRE SUR L'ENSEIGNEMENT .....	3
--	---

## **270<sup>e</sup> séance**

RÉFORME DU DROIT D'ASILE .....	11
--------------------------------	----

## **271<sup>e</sup> séance**

CONSOLIDER ET CLARIFIER L'ORGANISATION DE LA MANUTENTION DANS LES PORTS MARITIMES .....	57
---	----

## 269<sup>e</sup> séance

### ACCORD FRANCE-ANDORRE SUR L'ENSEIGNEMENT

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le domaine de l'enseignement

*Texte du projet de loi - n° 2648*

#### Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le domaine de l'enseignement (ensemble deux annexes), signée à Paris le 11 juillet 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi.

### ACCORD FRANCE-ANDORRE SUR LE BUREAU DES CONTRÔLES NATIONAUX JUXTAPOSÉS À PORTA

Projet de loi, adopté par le sénat, autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Porta,

*Texte du projet de loi - n° 2491*

#### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Porta, (ensemble une annexe) signées à Paris, les 13 janvier et 10 mars 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi.

### ACCORD FRANCE-ANDORRE SUR LA GESTION DE L'EAU DES SOURCES DE L'ARIÈGE

Projet de loi, adopté par le sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la gestion commune de la ressource en eau dans le bassin hydrographique des sources de l'Ariège

*Texte du projet de loi - n° 2489*

#### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre relatif à la gestion commune de la ressource en eau dans le bassin hydrographique des sources de l'Ariège, signé à Paris le 6 mars 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi.

### ACCORD FRANCE-ANDORRE SUR LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE

Projet de loi, adopté par le sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre portant délimitation de la frontière

*Texte du projet de loi - n° 2490*

#### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre portant délimitation de la frontière, signé à Paris le 6 mars 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi.

#### **ACCORD FRANCE-BELGIQUE SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POLICIÈRE ET DOUANIÈRE**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière

*Texte du projet de loi - n° 2184*

##### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, signé à Tournai le 18 mars 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi.

#### **ACCORD COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE-AFRIQUE DU SUD SUR LE COMMERCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION**

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération,

*Texte du projet de loi - n° 1239*

##### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération, signé à Kleinmond, le 11 septembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi.

#### **ACCORD COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE-CÔTE D'IVOIRE DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE D'ÉTAPE**

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part

##### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part (ensemble deux appendices, deux annexes, un protocole), signé à Abidjan le 26 novembre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi.

#### **RATIFICATION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET L'UKRAINE, D'AUTRE PART**

Projet de loi adopté par le sénat, autorisant la ratification de l'accord d'association entre

l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part

*Texte du projet de loi - n° 2758*

##### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part (ensemble quarante-quatre annexes et trois protocoles), signé à Bruxelles les 21 mars et 27 juin 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi.

#### **RATIFICATION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA GÉORGIE, D'AUTRE PART**

Projet de loi autorisant la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part

*Texte du projet de loi - n° 2791*

##### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part (ensemble trente-quatre annexes et quatre protocoles), signé à Bruxelles le 27 juin 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi.

#### **ELECTION DES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS DE LYON**

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des conseillers métropolitains de Lyon

*Texte adopté par la commission - n° 2858*

##### **Article unique (Non modifié)**

- ① I. – L'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des conseillers métropolitains de Lyon est ratifiée.
- ② II. – La même ordonnance est ainsi modifiée :

- ③ 1° L'article 1<sup>er</sup> est ainsi modifié :
- ④ aa) À la fin du neuvième alinéa, le mot : « cent soixante-six » est remplacé par le mot : « cent cinquante » ;
- ⑤ a) La seconde phrase du quatorzième alinéa et la dernière phrase du seizième alinéa sont complétées par les mots : « , sous réserve de l'application du premier alinéa de l'article L. 224-6 » ;
- ⑥ b) Le dix-neuvième alinéa est complété par les mots : « sur chaque liste » ;
- ⑦ c) Au quatre-vingt-quatrième alinéa et à la première phrase du quatre-vingt-dix-septième alinéa, le mot : « mandature » est remplacé par le mot : « mandat » ;

- ⑧ 2° Les articles 3 et 4 sont abrogés ;

- ⑨ 3° À la onzième ligne de la deuxième colonne de l'annexe, le mot : « Moins » est remplacé par le mot : « Mions » ;

- ⑩ 4° La troisième colonne de l'annexe est ainsi rédigée :

- ⑪ «

Nombre de sièges à pourvoir
12
11
8
11
7
9
9

9
8
12
11
12
14
17
150

»

- ⑫ III. – Au premier alinéa de l'article L. 46-1 du code électoral, après les mots : « conseiller de Paris, », sont insérés les mots : « conseiller métropolitain de Lyon, ».

- ⑬ IV. – Au premier alinéa du I de l'article 6-3 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, dans sa rédaction résultant de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2014-126 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen, après les mots : « conseiller de Paris, », sont insérés les mots : « conseiller métropolitain de Lyon, ».

- ⑭ V. – Les III et IV du présent article entrent en vigueur à l'occasion du prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

**Amendement n° 7** présenté par Mme Nachury, M. Cochet, M. Fenech, M. Guilloteau, M. Meunier, M. Perrut, M. Verchère et M. Terrot.

Substituer aux alinéas 10 et 11 les deux alinéas suivants :

« 4° L'annexe est ainsi rédigée :

Dénomination des circonscriptions métropolitaines	Délimitation des circonscriptions métropolitaines	Nombre de sièges à pourvoir
Lones et Coteaux	Charly, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Vernaison	12
Lyon	1 <sup>er</sup> arrondissement, 2 <sup>ème</sup> arrondissement, 3 <sup>ème</sup> arrondissement, 4 <sup>ème</sup> arrondissement, 5 <sup>ème</sup> arrondissement, 6 <sup>ème</sup> arrondissement, 8 <sup>ème</sup> arrondissement, 9 <sup>ème</sup> arrondissement	56
Ouest	Charbonnière-les-Bains, Craponne, Francheville, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune	8
Plateau Nord-Calluire	Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp	8
Porte des Alpes	Bron, Chassieu, Moins, Saint-Priest	12
Portes du Sud	Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, Venissieux	12

Rhône Amont	Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin	12
Val de Saône	Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, La Tour-de-Salvagny	14
Villeurbanne	Villeurbanne	16
Total		150

».

**Amendement n° 8** présenté par Mme Nachury, M. Cochet, M. Fenech, M. Guilloteau, M. Meunier, M. Perrut, M. Terrot et M. Verchère.

« 4° L'annexe est ainsi rédigée :

Substituer aux alinéas 10 et 11 les deux alinéas suivants :

Dénomination des circonscriptions métropolitaines	Délimitation des circonscriptions métropolitaines	Nombre de sièges à pourvoir
Lones et Coteaux	Charly, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Vernaison	12
Lyon 1	1 <sup>er</sup> arrondissement	4
Lyon 2	2 <sup>ème</sup> arrondissement	4
Lyon 3	3 <sup>ème</sup> arrondissement	10
Lyon 4	4 <sup>ème</sup> arrondissement	4
Lyon 5	5 <sup>ème</sup> arrondissement	6
Lyon 6	6 <sup>ème</sup> arrondissement	6
Lyon 7	7 <sup>ème</sup> arrondissement	8
Lyon 8	8 <sup>ème</sup> arrondissement	8
Lyon 9	9 <sup>ème</sup> arrondissement	6
Ouest	Charbonnière-les-Bains, Craponne, Francheville, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune	8
Plateau Nord-Calluire	Caluire-et-cuire, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp	8
Porte des Alpes	Bron, Chassieu, Moins, Saint-Priest	12
Portes du Sud	Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, Venissieux	12
Rhône Amont	Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin	12

Val de Saône	Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, La Tour-de-Salvagny	14
Villeurbanne	Villeurbanne	16
Total		150

».

**Amendement n° 6** présenté par Mme Nachury, M. Fenech, M. Guilloteau, M. Meunier, M. Perrut, M. Terrot, M. Verchère et M. Cochet.

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 11 :

«

Nombre de sièges à pourvoir
12
10
8
10
8
10

10
8
8
12
12
12
14
16
150

».

# ANALYSE DES SCRUTINS

## 269<sup>e</sup> séance

### Scrutin public n° 1136

*Sur l'article unique du projet de loi autorisant la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.*

Nombre de votants : .....	18
Nombre de suffrages exprimés : .....	18
Majorité absolue : .....	10
Pour l'adoption : .....	16
Contre : .....	2

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Groupe socialiste, républicain et citoyen (288) :

*Pour.....*: 12

MM. François **André**, Philippe **Baumel**, Guy-Michel **Chauveau**, Mme Pascale **Crozon**, M. Jean-Pierre **Dufau**, Mmes Élisabeth **Guigou**, Chantal **Guittet**, Sandrine **Mazetier**, MM. Patrick **Mennucci**, Rémi **Pauvros**, Mme Marie-Line **Reynaud** et M. Jean-Louis **Touraine**.

*Non-votant(s)* :

M. Claude **Bartolone** (président de l'Assemblée nationale), Mmes Martine **Pinville** (membre du gouvernement) et Clotilde **Valter** (membre du gouvernement).

#### Groupe Les Républicains (198) :

*Pour.....*: 1

Mme Dominique **Nachury**.

*Contre.....*: 1

M. Nicolas **Dhuicq**.

*Non-votant(s)* :

Mme Catherine **Vautrin** (présidente de séance).

#### Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

*Pour.....*: 1

M. François **Rochebloine**.

#### Groupe écologiste (18) :

*Pour.....*: 1

Mme Danielle **Auroi**.

#### Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (18) :

*Pour.....*: 1

M. Olivier **Falorni**.

#### Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

*Contre.....*: 1

M. André **Chassaigne**.

#### Non inscrits (9)

### Scrutin public n° 1137

*Sur l'article unique du projet de loi autorisant la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part.*

Nombre de votants : .....	18
Nombre de suffrages exprimés : .....	18
Majorité absolue : .....	10
Pour l'adoption : .....	16
Contre : .....	2

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Groupe socialiste, républicain et citoyen (288) :

*Pour.....* : 12

MM. François **André**, Philippe **Baumel**, Guy-Michel **Chauveau**, Mme Pascale **Crozon**, M. Jean-Pierre **Dufau**, Mmes Élisabeth **Guigou**, Chantal **Guittet**, Sandrine **Mazetier**, MM. Patrick **Mennucci**, Rémi **Pauvros**, Mme Marie-Line **Reynaud** et M. Jean-Louis **Touraine**.

*Non-votant(s)* :

M. Claude **Bartolone** (président de l'Assemblée nationale), Mmes Martine **Pinville** (membre du gouvernement) et Clotilde **Valter** (membre du gouvernement).

#### Groupe Les Républicains (198) :

*Pour.....*: 1

Mme Dominique **Nachury**.

*Contre.....*: 1

M. Nicolas **Dhuicq**.

*Non-votant(s)* :

Mme Catherine **Vautrin** (présidente de séance).

#### Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

*Pour.....* : 1

M. François **Rochebloine**.

#### Groupe écologiste (18) :

*Pour.....* : 1

Mme Danielle **Auroi**.

**Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (18) :**

*Pour.....* : 1

M. Olivier **Falorni**.

**Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :**

*Contre.....* : 1

M. André **Chassaigne**.

**Non inscrits (9)**